

COMPTE-RENDU

Réunion du Comité Syndical du 26 janvier 2023

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, Messieurs BARDOT Claude, BEYNEL Joël, CHARBONNEL Daniel, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAUGERE Gérard FAURIE Jean, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MANIERE Christian, MORENA Jean-Philippe, MAS Bernard, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, POUCHOU Yves, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Ordre du Jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Compte-rendu de la dernière séance
3. ADMINISTRATION GENERALE - RH - COMMUNICATION
 - a. Mise à jour du tableau des emplois
 - b. Projet de mise à jour de la répartition des coûts de charge des secrétariats de secteur.
 - c. Manifestations 2023
4. FINANCES
 - a. Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire
 - b. Répartition de la redevance de concession
 - c. Participation des communes - Quelle évolution ?
5. ECLAIRAGE PUBLIC
 - a. Programme de rénovation des luminaires 2023-2025
 - b. Point sur la 2^{ème} phase de la géo-détection des réseaux EP
6. ELECTRIFICATION RURALE-CONCESSION
 - a. Programmes FACE 2023
 - b. Préparation Marché Global 2024-2026
 - c. Travaux Réseaux Télécom - Rappels
 - d. Conventions de Servitude
7. TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITE
 - a. Marché de l'énergie-Annonces gouvernementales
 - b. Convention de partenariat entre TENAQ-Région
8. QUESTIONS DIVERSES

Le mot du Président

Avant de procéder à l'appel des participants, Monsieur DUMOND remercie Monsieur AMAT, trésorier de la Paierie départementale de sa présence. Il le remercie particulièrement pour son travail avec la Fédération.

Le quorum est atteint pour pouvoir démarrer la séance. Il salue l'ensemble des membres et les remercie d'avoir répondu à sa convocation.

Il demande alors l'ajout d'un point à l'ordre du jour pour augmenter le montant maximum du marché d'éclairage public dans la limite de 50 %.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Christian MANIERE est désigné secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Monsieur DUMOND indique qu'il y eu une observation concernant le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2022. En effet, 2 abstentions ont été oubliées pour la modification de la participation des communes pour les travaux de dépose des installations d'éclairage public.

Il précise que la délibération a bien tenu compte des 2 abstentions et que le compte rendu sera modifié en ce sens.

Monsieur DUMOND soumet ce compte rendu de la séance du 8 décembre 2022 au vote avec la correction à apporter.

Le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur DUMOND passe à l'ordre du jour.

3) ADMINISTRATION GENERALE - RH - COMMUNICATION

a) Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur DUMOND indique qu'une annonce a été publiée pour un emploi de gestionnaire administrative à pourvoir au 1^{er} février 2023. La date limite de candidature est fixée au 14 janvier avec, à ce jour, 9 candidatures. 5 candidats seront reçus en entretien pour le poste de gestionnaire administratif demain, 27 janvier 2023. Les missions principales du poste sont la gestion administrative et comptable du secteur d'Argentat et la gestion de l'urbanisme.

Monsieur DUMOND propose aussi la création d'un emploi de technicien à partir du 1^{er} avril 2023. En effet, Monsieur Julien RENOU est en disponibilité pendant 5 ans car il part travailler à l'étranger. Les missions principales du poste à pourvoir sont d'une part, la maîtrise d'œuvre interne qui consiste à assurer le suivi administratif, technique et financier des chantiers d'électrification rurale, de génie civil des réseaux de télécommunications et d'éclairage public, réaliser des études préalables et avant-projets, instruire les avis d'autorisations d'urbanisme, établir les DT, organiser les réunions de prépiquetage, viser les études d'exécution, émettre les bons de commande et les ordres de service, assurer le suivi de chantier, constater les travaux réalisés, contrôler les demandes de paiement des bureaux d'étude et des entreprises, organiser les opérations de réceptions des ouvrages, assurer le suivi et la levée des réserves et formuler des avis aux collectivités et d'autre part, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage qui consiste à représenter le maître d'ouvrage sur les chantiers d'électrification et être l'interlocuteur privilégié des différents intervenants, assurer le bon déroulement des missions de sécurité et protection de la santé en lien avec les coordinateurs SPS, participer à la préparation des marchés, coordonner et superviser les actions des opérateurs économiques sous contrat, assurer un suivi de l'activité avec le logiciel SELEC, participer aux réunions de présentation de matériels et assurer des consultations de fournisseurs, contribuer à la veille technique et normative de la structure, assurer le suivi des affaires Réseaux et télécommunication et celui des Contrôles Techniques des Ouvrages.

Monsieur RENOU s'occupe aussi des mâts accidentés ainsi que des candélabres solaires.

Il précise que Monsieur RENOU a fait sa demande par courrier recommandé.

Il met la délibération au vote de l'assemblée délibérante.

Approuvée à l'unanimité

b) Projet de mise à jour de la répartition des coûts de charge des secrétariats de secteur

Monsieur DUMOND rappelle que, suite au départ en retraite de Madame FAVARCQ, la répartition des coûts de charge des secrétariats de secteur a évolué comme suit :

SECTEURS	ABONNES	LONG. HTA/BT	REPARTITION sur 10 SECTEURS		ARRONDI
ARGENTAT	2 466	338	6,66%	3 331,07 €	3 300 €

BMT	8 005	933	19,85%	9 925,97 €	9 900 €
HAUTE VEZERE	4 950	813	14,83%	7 413,35 €	7 400 €
LARCHE	6 571	478	13,19%	6 592,50 €	6 500 €
LRC	1 753	229	4,61%	2 307,04 €	2 300 €
SAINTE FEREOLE	1 887	194	4,40%	2 199,70 €	2 200 €
SAINT PRIVAT	3 306	414	8,51%	4 254,30 €	4 200 €
SEILHAC	5 012	550	12,06%	6 030,17 €	6 000 €
TULLE NORD	3 271	319	7,44%	3 719,65 €	3 700 €
TULLE SUD	3 747	359	8,45%	4 226,24 €	4 200 €
	40 968	4 627	100,00%	50 000,00 €	49 700 €

Monsieur BARTHUEL précise que le montant passe de 40 000 € à 50 000 € car le secteur d'Argentat revient désormais au siège de la FDEE19.

Approuvé à l'unanimité

c) Lignes Directrices de Gestion - Personnels

Monsieur DUMOND rappelle les orientations générales de la collectivité qui consistent à engager la collectivité vers des sujets liés à la Transition Énergétique et qu'un groupe de travail constitué de membres de différentes commissions va être mise en place pour élaborer ces orientations.

Monsieur RATEAU prend la parole pour dire qu'il faudrait réunir le groupe de travail pour l'aspect technique avant avril 2023 pour en parler.

Monsieur BARTHUEL ajoute qu'il faut faire vivre la commission consultative paritaire de l'énergie, c'est une commission qui traite des sujets de transition énergétique, elle a un rôle consultatif sans décision. Il s'agit de discuter des projets avec les intercommunalités et agglomérations.

Monsieur DUMOND indique que la Transition Énergétique est portée par les aggro et les intercommunalités.

Il précise que la FDEE19 accompagne les communes dans le cadre des travaux d'éclairage public

Monsieur DUMOND ajoute qu'il ne faut pas oublier que la vocation principale de la Fédération reste l'électrification rurale.

d) Manifestations 2023

Monsieur DUMOND présente le programme des manifestations prévues en 2023

- Du 23 au 25 mai: les Assises Européennes de la Transition Énergétique se tiendront à Bordeaux : le TENAQ y tiendra un stand commun avec la FNCCR. Les Syndicats de Nouvelle Aquitaine y seront ; cela représente 3 500 participants, 140 ateliers thématiques, le Carrefour des métiers, le Village de la Transition. Pour la Fédération., le coût de la participation est de 1000 €.

- Les 27 et 28 septembre à Brive : le carrefour des collectivités territoriales. Monsieur BARTHUEL propose la participation de la FDEE19 à une table ronde autour du thème de l'éclairage public

- Fin juin : l'assemblée générale de la FDEE19. Monsieur le Préfet souhaite y assister.

Le bureau souhaite inviter le Président du Conseil Départemental et propose d'inviter les parlementaires (sénateurs et députés) et le Président de l'Association des Maires de la Corrèze. Il faut avant tout déterminer une date, attendre la confirmation du cabinet de Monsieur le Préfet et organiser cette assemblée (lieu, nombre de participants, restauration...). Le lieu retenu est l'Espace Ventadour à Egletons.

Monsieur BARTHUEL propose à l'assemblée d'y inviter les maires car les collectivités sont membres de la Fédération. On y présentera des compte-rendus d'activités. Ce serait l'occasion de les rencontrer et d'échanger. Il faut caler cet événement pour que tout le monde l'inscrive sur son agenda.

Monsieur DUMOND demande à l'assemblée de réfléchir pour l'invitation des maires des 214 communes membres de la Fédération.

Les membres présents sont d'accord pour inviter les maires à l'assemblée générale de juin.

4) FINANCES

a) Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire est requis par la loi, il doit avoir lieu dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget.

Présentation par Monsieur BARTHUEL et Monsieur DUMOND : voir annexe 1

Monsieur DUMOND présente l'évolution de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) de 2014 à 2022. Il ajoute que 2022 a été une année-record avec 3 641 881 € dûe peut-être à la hausse des températures, à l'utilisation de la climatisation ou la reprise des activités après la crise du COVID, Cette taxe est répartie au centime près dans les secteurs.

Elle va certainement baisser en 2023, avec une prévision de taxe de 3 400 000 € pour 2023

Ce sera la première année que l'Etat va collecter cette somme. Théoriquement, on devrait bénéficier de 1% de plus que les fournisseurs collectaient avant.

Monsieur DUMOND présente ensuite la répartition de cette TCCFE par fournisseur en 2022 ainsi que la répartition par secteur. Il y a des équilibres d'année en année.

Monsieur DUMOND indique que Madame BIGOURIE s'occupe de cette taxe et de la redistribution aux secteurs.

Monsieur BARTHUEL demande à Monsieur AMAT s'il a des informations concernant le versement de la TICFE. Monsieur AMAT n'a aucune précision à ce sujet. Monsieur DUMOND indique qu'il essaiera de se renseigner auprès de la FNCCR.

Monsieur DUMOND commente ensuite les montants des redevances de concession R1 et R2.

Il indique que le directeur régional de l'ex région limousin a ordonné de payer 20 000 € en complément de l'article 8 en plus à la fin de l'année 2023 par avenant.

La prévision pour l'année 2023 est de 740 000 €.

Il ajoute que quand il y aura de l'autofinancement en complément du FACE, il faudra numéroter les affaires séparément pour ne plus avoir de problème avec ENEDIS entre l'autofinancement et le FACE pour être propre au niveau du calcul de la redevance. ENEDIS aura donc aussi 2 numéros d'affaires de son côté.

Les dotations FACE 2023 seront votées le 23 mars prochain au moment du vote du budget.

Pour ce faire, les secteurs seront sollicités pour définir les besoins.

Monsieur BARTHUEL commente ensuite l'évolution des termes de R2 de 2017 à 2023. Le terme B c'est-à-dire les travaux, évoluent d'année en année.

Pour ce qui est de la PCT, le nouveau cahier des charges prévoit qu'ENEDIS nous verse 40 % pour les travaux d'extension. On prévoit donc 300 000 € pour 2023. C'est assez fluctuant.

On reverse cette PCT aux secteurs et aux communes urbaines.

La Participation des communes prévues pour 2023 set 759 200 € comme en 2021 et en 2022, les taux varient de 2.50 à 12,07 € par habitant et par secteur d'électrification.

Il faut maintenir cette participation des communes car la Fédération aide les communes.

Monsieur BARTHUEL reprend la parole pour parler du FACE, il a eu une augmentation depuis 3 ans. La coordination des travaux avec le Syndicat de la Diège efface la pénalité des 5 % appliquée aux départements qui ont plusieurs AODE (autorités organisatrices de la distribution d'électricité).

Le FCTVA 2023 concerne les travaux d'éclairage public de l'année 2021. Comptablement, il faut séparer les dépenses éligibles au FCTVA et celles qui sont soumises à la TVA. Avec la dématérialisation du FCTVA cette année, la préfecture demande les dépenses éligibles au sein du 2315. Il faut donc dissocier l'article 2315 et 23151 et 23152 et respecter ce classement pour pouvoir donner la liste précise à la Préfecture qui verse le FCTVA.

Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sont des recettes que l'on garde sur le budget principal. La prévision proposée est de 40 000 € pour 2023.

Monsieur DUMOND ajoute que les horloges astronomiques avec antenne, qui rapportaient le plus de CEE, sont désormais interdites.

Monsieur BARTHUEL commente ensuite l'évolution des dépenses hors travaux (1 066 000 €) avec l'augmentation des frais de personnel en 2023 avec le recrutement d'un adjoint administratif sur la Fédération pour l'urbanisme et la gestion administrative du secteur d'Argentat. Il présente l'évolution des effectifs en précisant que la Fédération va passer à 12 + 5 avec l'arrivée d'un adjoint administratif sur la Fédération et le départ de Madame FAVARCQ.

Pour information, Monsieur BARTHUEL précise qu'actuellement, il y a 8 titulaires et 1 contractuel à temps complet ainsi qu'un titulaire à temps non complet et 1 contractuel à temps non complet ainsi que 6 agents mis à disposition (comme les secteurs d'Egletons, de Beaulieu, de Beynat et de Meyssac).

Par ailleurs, Monsieur BARTHUEL présente les financements des travaux ER et des travaux EP ainsi que les hypothèses des montants de programme pour l'année 2023 avec un prévisionnel de recettes à 9 709 000 € et de dépenses à 9 654 000 €. Il faut que les dépenses soient un peu inférieures. Il est difficile de prévoir le montant des programmes à l'avance.

Monsieur DUMOND ajoute qu'il faut insister auprès des entreprises pour obtenir les factures et que Madame BIGOURIE suit scrupuleusement les versements des dotations au fur et à mesure.
Monsieur BARTHUEL présente ensuite les prévisions pluriannuelles en section de fonctionnement Monsieur précise que les prévisions annuelles sont obligatoires dans le débat d'orientation budgétaire (DOB).

b) Répartition de la redevance de concession

La répartition de la redevance R2 est présentée par Monsieur BARTHUEL. Elles tiennent compte de la longueur des lignes et du nombre d'abonnés. Il y a une délibération à prendre.
Monsieur DUMOND soumet cette répartition au vote des membres de l'assemblée.

Secteurs et Communes	Abonnés Basse Tension	Longueur HTA et BT	REPARTITION REDEVANCE		
			Clé de répartition	Ligne Budgétaire N°758882	Pour mémoire 2022
Secteurs d'Energie					
ARGENTAT	2 382	329	2,56%	15 897 €	16 891 €
AYEN	5 630	568	5,03%	31 269 €	33 225 €
B.M.T.	8 050	945	7,84%	48 705 €	51 751 €
BEAULIEU	2 368	335	2,58%	16 042 €	17 045 €
BEYNAT	2 753	298	2,56%	15 899 €	16 894 €
BRIVE	47 792	1 596	27,12%	168 429 €	178 966 €
EGLETONS	5 739	795	6,18%	38 370 €	40 770 €
HAUTE-VEZERE	5 125	823	6,06%	37 665 €	40 021 €
LARCHE	6 907	491	5,18%	32 171 €	34 184 €
LAROCHE-CANILLAC	1 775	230	1,83%	11 390 €	12 102 €
LUBERSAC	4 207	533	4,29%	26 630 €	28 296 €
MERCOEUR	2 195	343	2,55%	15 846 €	16 838 €
MEYSSAC	3 338	386	3,22%	20 020 €	21 272 €
ORGNAC	7 252	806	6,84%	42 513 €	45 173 €
SAINTE-FEREOLE	1 961	196	1,74%	10 836 €	11 514 €
SAINT-PRIVAT	3 352	418	3,38%	21 017 €	22 332 €
SEILHAC	5 139	552	4,76%	29 550 €	31 399 €
TULLE-NORD	3 357	323	2,93%	18 173 €	19 310 €
TULLE-SUD	3 922	360	3,33%	20 709 €	22 005 €
Total Secteurs	123 244	10 327	100,00%	621 131 €	659 958 €
Communes					
ARGENTAT	2 431	119	1,37%	14 219 €	14 355 €
BEAULIEU	1 046	46	0,56%	5 875 €	5 932 €
BORT LES ORGUES	2 098	79	1,07%	11 165 €	11 273 €
EGLETONS	2 589	98	1,33%	13 802 €	13 935 €
OBJAT	2 461	91	1,25%	13 019 €	13 145 €
TULLE	10 161	253	4,62%	48 030 €	48 492 €
UZERCHE	1 812	135	1,23%	12 758 €	12 880 €
Total Communes	22 598	821		118 869 €	120 012 €
Total général	145 842	11 148		740 000 €	

Approuvée à l'unanimité

c) Complément Article 8 - 2023

Monsieur BARTHUEL rappelle que, comme tous les ans, ENEDIS verse 40 % à la Fédération qui les reverse dans les secteurs.

Pour des raisons comptables, le secteur de MEYSSAC qui a une dernière échéance de remboursement d'une avance de trésorerie du budget principal est amputé de la somme due sur ce complément de l'article 8.

Monsieur DUMOND propose aux membres du Comité Syndical que le budget principal de la FDEE19 verse aux budgets annexes un complément à l'article 8 pour l'année 2023 selon la répartition suivante :

Secteurs	Commune	Opération	Montant HT	Complément
ARGENTAT	Albussac	Dissimulation Les Escures	100 000,00 €	40 000,00 €
AYEN	Allassac	Sécurisation fils nus Rte de Donzenac	95 000,00 €	38 000,00 €
BMT	Beaumont	Remplacement Cabine Haute à Jarenes	60 000,00 €	24 000,00 €
BMT	Saint Salvador	Remplacement Cabine Haute à Cluzac	30 000,00 €	12 000,00 €
BRIVE	Turenne	Sécurisation fils nus La Borie	48 000,00 €	35 200,00 €
HAUTE VEZERE	Lacelle	Restructuration esthétique HTAN Poste Abattoir	88 000,00 €	32 000,00 €
LUBERSAC	Lubersac	Dissimulation HTA Les Borderies	80 000,00 €	9 700,00 €
MEYSSAC	Collonges	Dissimulation HTA Le Veyrou	35 000,00 €	41 600,00 €
SAINTE PRIVAT	Servières le Chateau	Dissimulation HTA Salle Polyvalente	104 000,00 €	41 600,00 €
STE FEREOLE	SADROC	Dissimulation BT Route des Vergnes	110 000,00 €	44 000,00 €
			750 000,00 €	295 700,00 €

Approuvée à l'unanimité

d) Participation des communes - Quelle évolution ?

Après discussion, les élus du bureau ont décidé de ne pas entamer la discussion avec les communes car ces dernières ont assez de problèmes avec leur budget et il serait malvenu de les solliciter à ce sujet en ce moment. Les participations des communes restent donc identiques à celles de l'année 2022.

5) ECLAIRAGE PUBLIC

a) Marché Travaux 2021-2023

Monsieur BARTHUEL rappelle que l'article 13 du CCAP travaux permet au Président a la possibilité d'augmenter le montant maxi du mot dans la limite de 50 % du montant initial.

Des dotations sont arrivées et 4 secteurs dépassent le montant des marchés.

SECTEURS	MONTANTS MINI	MONTANTS MAXI	MONTANTS TRX	DELTA MINI	DELTA MAXI
ARGENTAT	50 000,00 €	200 000,00 €	138 640,00 €	88 640,00 €	61 360,00 €
AYEN	60 000,00 €	240 000,00 €	291 100,00 €	231 100,00 €	51 100,00 €
BEAULIEU	30 000,00 €	120 000,00 €	38 600,00 €	8 600,00 €	81 400,00 €
BEYNAT	50 000,00 €	200 000,00 €	141 150,00 €	91 150,00 €	58 850,00 €
BMT	200 000,00 €	800 000,00 €	297 460,00 €	97 460,00 €	502 540,00 €
BRIVE	500 000,00 €	2 000 000,00 €	1 139 550,00 €	639 550,00 €	860 450,00 €
EGLETONS	150 000,00 €	600 000,00 €	367 550,00 €	217 550,00 €	232 450,00 €
HAUTE VEZERE	100 000,00 €	400 000,00 €	212 780,00 €	112 780,00 €	187 220,00 €
LA ROCHE CANILLAC	30 000,00 €	120 000,00 €	135 375,00 €	105 375,00 €	15 375,00 €
LARCHE	200 000,00 €	800 000,00 €	248 250,00 €	48 250,00 €	551 750,00 €
LUBERSAC	100 000,00 €	400 000,00 €	360 070,00 €	260 070,00 €	39 930,00 €
MERCOEUR	30 000,00 €	120 000,00 €	172 880,00 €	142 880,00 €	52 880,00 €
MEYSSAC	30 000,00 €	120 000,00 €	43 300,00 €	13 300,00 €	76 700,00 €
ORGNAC	100 000,00 €	400 000,00 €	219 600,00 €	119 600,00 €	180 400,00 €
SAINT PRIVAT	50 000,00 €	200 000,00 €	449 577,51 €	399 577,51 €	249 577,51 €
SAINTE FEREOLE	75 000,00 €	300 000,00 €	138 736,79 €	63 736,79 €	161 263,21 €
SEILHAC	75 000,00 €	300 000,00 €	233 358,67 €	158 358,67 €	66 641,33 €
TULLE NORD	100 000,00 €	400 000,00 €	151 490,00 €	51 490,00 €	248 510,00 €
TULLE SUD	150 000,00 €	600 000,00 €	215 080,00 €	65 080,00 €	384 920,00 €

Monsieur DUMOND soumet cette délibération au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

b) Projet rénovation des luminaires vétustes 2023-2025

Monsieur BARTHUEL rappelle qu'il y a 11 700 points à rénover sur le territoire de la FDEE19

Les équipements visés sont : les luminaires comprenant une source à Vapeur de Mercure (« Ballon fluo »), les luminaires ouverts, les luminaires de plus de 30 ans, les luminaires type « Boules » et les luminaires dont la puissance dépasse 100W car les leds à 70W éclairent très bien.

Les luminaires de moins de 10 ans ou ayant une source sodium de 70W ne sont pas concernés car ce n'est pas intéressant en terme d'économie.

Le contexte du projet est d'accompagner les Communes qui subissent la pression des coûts de l'énergie, de réaliser des économies de fonctionnement rapidement et de réaliser un gain financier sur le prix unitaire du luminaire grâce à la massification de la commande de matériel. Effectivement, si on fait un projet avec un marché de 11 700 points lumineux, on aura du volume et cela permettra d'avoir un prix unitaire intéressant.

L'estimation financière de l'ensemble du projet des communes est de = 7,5 Millions d'€uros

Planning prévisionnel du Projet : 2023 - 2024 - 2025

Monsieur BARTHUEL indique qu'il faut que les travaux démarrent à la fin de l'année 2023, c'est un impératif par rapport aux organismes financeurs.

Le but est de faire bénéficier maintenant des économies d'énergie aux communes.

SECTEURS INTERCOMMUNAUX	Nbr de Points Lumineux VETUSTES	Montant Travaux	Montant Travaux (Subventions déduites) Sans le Fond Vert
ARGENTAT	318	206 700,00 €	155 025,00 €
AYEN	651	423 150,00 €	317 362,50 €
BEAULIEU	30	19 500,00 €	14 625,00 €
BEYNAT	220	143 000,00 €	107 250,00 €
BMT	1374	893 100,00 €	669 825,00 €
BRIVE	2536	1 648 400,00 €	1 236 300,00 €
EGLETONS	1652	1 073 800,00 €	805 350,00 €
HAUTE VEZERE	562	365 300,00 €	273 975,00 €

LA ROCHE-CANILLAC	385	250 250,00 €	187 687,50 €
LARCHE	699	454 350,00 €	340 762,50 €
LUBERSAC	218	141 700,00 €	106 275,00 €
MERCOEUR	298	193 700,00 €	145 275,00 €
MEYSSAC	85	55 250,00 €	41 437,50 €
ORGNAC	440	286 000,00 €	214 500,00 €
SAINT PRIVAT	800	520 000,00 €	390 000,00 €
SAINTE FEREOLE	107	69 550,00 €	52 162,50 €
SEILHAC	498	323 700,00 €	242 775,00 €
TULLE NORD	217	141 050,00 €	105 787,50 €
TULLE SUD	392	254 800,00 €	191 100,00 €
	11 482	7 463 300,00 €	6 597 475 €

Les apports de financements sont les suivants :

- Le Conseil Départemental apportera 1,3 Millions d'€uros pour la Fédération (1 Million d'€uros pour la Diège qui a 6 500 points lumineux à rénover).

Les conditions du Conseil Départemental sont les suivantes, : un engagement des dépenses avant fin 2023, une exécution rapide (deux ans), la suppression de 20% de Points lumineux soit 2 300 unités. Certaines communes souhaitent retirer des luminaires par exemple ans des coins reculés ou devant des résidences secondaires où les luminaires ne sont pas utiles. Il faut se servir de cette opération pour faire du nettoyage. Il faut que le conseil municipal soit d'accord pour le faire.

Le Conseil Départemental devra délibérer pour accorder la dotation et effectuer les 2 versements de 650 000 € en 2023 et en 2024.

- La valorisation des travaux de rénovation en CEE avec 600 000 €uros qui peuvent être versés rapidement après exécution des travaux.

- Le Fond Vert, est non attribuée à ce jour, on ne connaît pas du tout le montant.

Lors de la réunion avec le Préfet, celui-ci a dit qu'il n'y aura pas de DETR éclairage public (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour cette opération. Il souhaite que les 2 syndicats soient guichet unique de l'éclairage public.

En résumé, le besoin réel de financement (sans tenir compte du Fonds Vert) est de 5 600 000 €uros avec une subvention de 1 300 000 €uros du Conseil Départemental et 600 000 €uros de CEE.

Pour ce qui est du financement du projet, Monsieur BARTHUEL s'est rapproché de la Banque des Territoires qui propose un financement INTRACTING. Il permet d'avoir le financement tout de suite pour démarrer les travaux et de rembourser seulement après la fin des travaux c'est-à-dire que le remboursement des annuités ne commencera qu'en 2024 pour 415 000 € et sur 7 ans pour 809 000 € par an.

Le déblocage des fonds se fait sur 2 ans : 2023 = 3 750 000 € et 2024 = 3 750 000 €

Le Plan de financement des 5,6 M€ = 65% pour la FDEE19, 35% pour les communes

Les communes étaleront leur financement sur 7 ans comme la FDEE19. La commune financera le remboursement d'investissement par des économies d'énergie. C'est le principe du prêt INTRACTING. Ce sont les économies engendrées qui financeront l'investissement.

Chaque secteur participera à hauteur de 32 %.

Monsieur Christian MANIERE intervient pour dire qu'il faut attendre de savoir le montant du Fond Vert pour négocier avec le Département.

Monsieur BARTHUEL répond que le Fond Vert ne devrait pas dépasser la dotation du Département.

Monsieur SOULIER s'interroge sur la faisabilité des travaux avec les entreprises en si peu de temps (avec les fournisseurs qui n'ont pas toujours les matériaux). Monsieur DUMOND répond que le plus difficile sera l'approvisionnement des matériaux par les fournisseurs qui travaillent déjà en 3-8. Ils avaient pourtant anticipé la crise. C'est une affaire à suivre.

Cas des Commune Urbaines - Population > 10 000 Hab.

Monsieur DUMOND indique que, s'il y a du Fonds Vert à un niveau un peu élevé, les communes de type A (comme Argentat...) pourraient être incluses dans les enveloppes, ce qui permettrait une plus grande marge de négociation. Ces communes payent intégralement les travaux.

Monsieur MANIERE prend la parole pour indiquer que les chiffres peuvent donc bouger si les communes urbaines intègrent le projet.

Estimation de la Répartition du financement par secteur :

SECTEURS INTERCOMMUNAUX	Gains Théoriques annuels			Part COMMUNES			Part SECTEUR				% de Participation
	En kWh	En %	Financiers	Répartition 35%	Coût Annuel Durée 8ans	Coût Annuel Durée ECHÉANCE	Répartition 65%	Coût Annuel Durée 8ans	Coût Annuel Durée 8ans ECHÉANCE	FcTVA	
ARGENTAT	114 330	47%	21 723 €	54 258,75 €	6 782,34 €	7 375,12 €	100 766,25 €	12 595,78 €	13 696,65 €	33 907,07 €	32%
AYEN	264 100	40%	50 179 €	111 076,88 €	13 884,61 €	15 098,12 €	206 285,63 €	25 785,70 €	28 039,37 €	69 413,53 €	32%
BEAULIEU	14 370	33%	2 730 €	5 118,75 €	639,84 €	695,77 €	9 506,25 €	1 188,28 €	1 292,14 €	3 198,78 €	32%
BEYNAT	135 430	37%	25 732 €	37 537,50 €	4 692,19 €	5 102,28 €	69 712,50 €	8 714,06 €	9 475,67 €	23 457,72 €	32%
BMT	500 650	43%	95 124 €	234 438,75 €	29 304,84 €	31 866,09 €	435 386,25 €	54 423,28 €	59 179,88 €	146 504,12 €	32%
BRIVE	877 050	41%	166 640 €	432 705,00 €	54 088,13 €	58 815,43 €	803 595,00 €	100 449,38 €	109 228,65 €	270 403,54 €	32%
EGLETONS	439 220	48%	83 452 €	281 872,50 €	35 234,06 €	38 313,52 €	523 477,50 €	65 434,69 €	71 153,68 €	176 146,15 €	32%
HAUTE VEZERE	193 270	43%	36 721 €	95 891,25 €	11 986,41 €	13 034,02 €	178 083,75 €	22 260,47 €	24 206,03 €	59 923,81 €	32%
LA ROCHE-CANILLAC	134 970	47%	25 644 €	65 690,63 €	8 211,33 €	8 929,00 €	121 996,88 €	15 249,61 €	16 582,43 €	41 051,01 €	32%
LARCHE	349 900	36%	66 481 €	119 266,88 €	14 908,36 €	16 211,35 €	221 495,63 €	27 686,95 €	30 106,79 €	74 531,57 €	32%
LUBERSAC	174 370	31%	33 130 €	37 196,25 €	4 649,53 €	5 055,90 €	69 078,75 €	8 634,84 €	9 389,53 €	23 244,47 €	32%
MERCOEUR	96 500	45%	18 335 €	50 846,25 €	6 355,78 €	6 911,28 €	94 428,75 €	11 803,59 €	12 835,23 €	31 774,55 €	32%
MEYSSAC	36 290	32%	6 895 €	14 503,13 €	1 812,89 €	1 971,34 €	26 934,38 €	3 366,80 €	3 661,05 €	9 063,21 €	32%
ORGNAC	230 070	39%	43 713 €	75 075,00 €	9 384,38 €	10 204,57 €	139 425,00 €	17 428,13 €	18 951,34 €	46 915,44 €	32%
SAINT PRIVAT	300 270	51%	57 051 €	136 500,00 €	17 062,50 €	18 553,76 €	253 500,00 €	31 687,50 €	34 456,99 €	85 300,80 €	32%
SAINTE FEREOLE	85 860	33%	16 313 €	18 256,88 €	2 282,11 €	2 481,57 €	33 905,63 €	4 238,20 €	4 608,62 €	11 408,98 €	32%
SEILHAC	212 200	43%	40 318 €	84 971,25 €	10 621,41 €	11 549,72 €	157 803,75 €	19 725,47 €	21 449,47 €	53 099,75 €	32%
TULLE NORD	121 430	36%	23 072 €	37 025,63 €	4 628,20 €	5 032,71 €	68 761,88 €	8 595,23 €	9 346,46 €	23 137,84 €	32%
TULLE SUD	158 450	39%	30 106 €	66 885,00 €	8 360,63 €	9 091,34 €	124 215,00 €	15 526,88 €	16 883,92 €	41 797,39 €	32%
	4 438 730	40,2%	843 358,70 €	1 959 116,25 €	244 889,53 €	266 292,88 €	3 638 358,75 €	454 794,84 €	494 543,91 €	1 224 279,73 €	32%

Proposition de Marché Spécifique pour la rénovation - 7,5 Millions €

Monsieur BARTHUEL précise que c'est un marché spécifique de 7,5 Millions Accord Cadre à Bons de Commande pour 19 lots géographiques, Travaux et Maîtrise d'Œuvre. La commission EP va se réunir pour voir comment on organise ce marché.

Le type de luminaires rénovés : 70% sur poteaux, 22% sur candélabres et 8% sur façade.

Monsieur DUMOND ajoute que le plus délicat sera la couleur des candélabres.

Monsieur COMBE intervient pour dire qu'il faudrait sortir la fourniture du marché pour obtenir des délais. Le SIG (système d'information géographique) que gère Thomas SIBERT sera un outil utile pour appréhender la fourniture.

Monsieur SOULIER intervient pour savoir si la participation est bien de 35 % pour l'éclairage public pour les communes. Monsieur DUMOND répond positivement. Monsieur SOULIER poursuit pour demander s'il faut inscrire les écritures comptables sur le budget primitif des secteurs de 2023. Monsieur BARTHUEL répond que, pour les budgets annexes, les écritures seront à inscrire à partir de 2024.

Monsieur DUMOND soumet la délibération au vote par l'assemblée pour le lancement du marché spécifique RELAMPING

Approuvée à l'unanimité

Engagement d'un financement INTRACTING avec la Banque des Territoires

Monsieur DUMOND rappelle que la durée du prêt INTRACTING est de 8 ans et le remboursement des communes n'intervient qu'à partir de 2025

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à engager une procédure de financement Intracting auprès de la Banque des Territoires

ANNEE	CAPITAL RESTANT DÛ	INTERETS	AMORT	ECHEANCE	CAPITAL RESTANT DÛ	INTERETS	AMORT.	ECHEANCE	TOTAL ECHEANCES
2023									0
2024	3 100 000	62 000	361 180	423 180					423 180
2025	2 738 820	54 776	368 404	423 180	2 500 000	50 000	336 280	386 280	809 460
2026	2 370 416	47 408	375 772	423 180	2 163 720	43 274	343 005	386 280	809 460
2027	1 994 644	39 893	383 288	423 180	1 820 715	36 414	349 866	386 280	809 460
2028	1 611 356	32 227	390 953	423 180	1 470 849	29 417	356 863	386 280	809 460
2029	1 220 403	24 408	398 772	423 180	1 113 986	22 280	364 000	386 280	809 460
2030	821 630	16 433	406 748	423 180	749 986	15 000	371 280	386 280	809 460
2031	414 883	8 298	414 883	423 180	378 706	7 574	378 706	386 280	809 460

Tableau d'Amortissement :

ID	1 ^{ère} tranche	ID	2 ^{ème} tranche
Capital	3 100 000 €	Capital	2 500 000 €
Échéance	423 180 €	Échéance	386 280 €
Taux	2,00 %	Taux	2,00 %
Durée	8	Durée	7
Report	0	Report	0

Approuvée à l'unanimité.

c) Point sur la 2^{ème} phase de la géo-détection des réseaux EP

I

Monsieur BARTHUEL présente la 2^{ème} phase de la géo-détection des réseaux souterrains d'éclairage public.

LOT		SIE	LINEAIRE en kms	PU	MONTANT DETECTION	PART FDEE19	PART SECTEUR	VERSE EN 2022	Reste à Charge
2	MIANE et VINATIER	ARGENTAT	13	0,40 €	5 200,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	3 250,00 €	- 650,00 €
1	GEOSAT	AYEN	27	0,56 €	15 120,00 €	7 560,00 €	7 560,00 €	6 750,00 €	810,00 €
1	GEOSAT	BEAULIEU	9	0,56 €	5 040,00 €	2 520,00 €	2 520,00 €	2 250,00 €	270,00 €
2	MIANE et VINATIER	BEYNAT	24	0,40 €	9 600,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	6 000,00 €	- 1 200,00 €
2	MIANE et VINATIER	BMT	44	0,40 €	17 600,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €	11 000,00 €	- 2 200,00 €
1	GEOSAT	BRIVE	30	0,56 €	16 800,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €	7 500,00 €	900,00 €
2	MIANE et VINATIER	EGLETONS	27	0,40 €	10 800,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	6 750,00 €	- 1 350,00 €
1	GEOSAT	HTE VEZERE	22	0,56 €	12 320,00 €	6 160,00 €	6 160,00 €	5 500,00 €	660,00 €
1	GEOSAT	LARCHE	15	0,56 €	8 400,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €	3 750,00 €	450,00 €
2	MIANE et VINATIER	LRC	12	0,40 €	4 800,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	3 000,00 €	- 600,00 €
1	GEOSAT	LUBERSAC	38	0,56 €	21 280,00 €	10 640,00 €	10 640,00 €	9 500,00 €	1 140,00 €
2	MIANE et VINATIER	MERCOEUR	12	0,40 €	4 800,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	3 000,00 €	- 600,00 €
1	GEOSAT	MEYSSAC	15	0,56 €	8 400,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €	3 750,00 €	450,00 €
1	GEOSAT	ORGNAC	40	0,56 €	22 400,00 €	11 200,00 €	11 200,00 €	10 000,00 €	1 200,00 €
2	MIANE et VINATIER	SEILHAC	36	0,40 €	14 400,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	9 000,00 €	- 1 800,00 €
2	MIANE et VINATIER	ST PRIVAT	19	0,40 €	7 600,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €	4 750,00 €	- 950,00 €
2	MIANE et VINATIER	STE FEREOLE	5	0,40 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 250,00 €	- 250,00 €
2	MIANE et VINATIER	TULLE NORD	7	0,40 €	2 800,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	1 750,00 €	- 350,00 €
2	MIANE et VINATIER	TULLE SUD	10	0,40 €	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €	- 500,00 €
1	GEOSAT	UZERCHE	14	0,56 €	7 840,00 €				7 840,00 €
			419		201 200,00 €		96 680,00 €	101 250,00 €	

6) ELECTRIFICATION RURALE-CONCESSION

a) Programmes FACE 2023

Monsieur BARTHUEL indique que la Commission FDEE19/DIEGEs'est réunie le 13 décembre 2022 pour la répartition des dotations. La règle est la répartition en fonction du linéaire des réseaux HTA-BT et du nombre d'abonnés de l'année n-1. Soit 82% pour la FDEE19 et 18% pour le Syndicat de la Diège.

Ce dernier n'ayant pas de besoins « fils nus » à résorber, il sera compensé par un transfert du montant par les autres sous-programmes suivant les besoins.

C'est cette répartition qui sera discutée lors de la prochaine commission FDEE19/DIEGE.

b) Préparation Marché Global 2024-2026

Monsieur BARTHUEL demande aux membres présents s'ils souhaitent des changements concernant les marchés ER et EP.

Il les invite à faire remonter les remarques qu'ils ont à émettre.

Monsieur BARTHUEL proposera de prendre une délibération pour lancer le marché lors du Comité Syndical du vote du Budget, impératif pour respecter le planning.

c) Travaux Réseaux Télécom - Rappels

Accompagnement des travaux d'extension.

Monsieur BARTHUEL rappelle que la fédération n'a aucune compétence et qu'elle ne peut pas être maître d'ouvrage.

Certains secteurs le pratiquent mais cela doit être à la marge, les travaux doivent être en sur-une largeur de 10 cm de la tranchée ER et il faut 2 fourreaux télécom.

C'est un cadeau que l'on fait aux EPCI qui ont la compétence développement fibre.

Monsieur CHASSAGNARD fait part de l'exemple d'un abonné à la fibre qui s'est mal passé puisqu'un poteau a été installé sans autorisation et la personne était en panne d'internet à son retour de vacances.

d) Conventions de Servitude

* à Camps-St-Mathurin-Léobazel pour la construction d'un poste de transformation Parcelle AB42

* à Champagnac la Noaille pour la construction d'un poste de transformation Parcelle C-609

* à Champagnac la Noaille pour la construction d'un poste de transformation Parcelle C-1089

Monsieur DUMOND soumet les 3 délibérations pour ces conventions de servitude aux votes de l'assemblée présente.

Approuvées à l'unanimité

7) TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITE

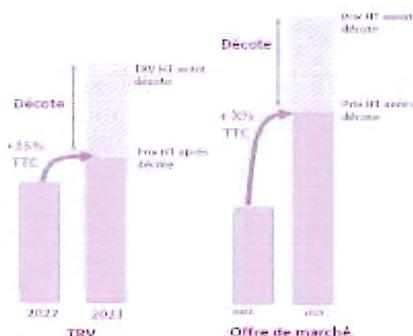
a) Marché de l'énergie-Annonces gouvernementales

Monsieur BARTHUEL présente les aides gouvernementales existantes que peuvent solliciter les communes, les particuliers et les artisans et entreprises en précisant que les démarches sont parfois difficiles.

Quelles aides en 2023 ?

Bouclier tarifaire

Pour qui ?	Structures dont les effectifs sont inférieurs à 10 ETP et dont le budget n'excède pas 2 millions d'euros
Principe ?	Décote sur le prix unitaire de fourniture HT des sites C5 équivalente à l'écart entre ce qu'aurait été le TRV sans gel et le TRV gelé à 15%
Démarche ?	Envoi d'une attestation au fournisseur avant le 31 Mars 2023



Amortisseur électricité

Pour qui ?	<ul style="list-style-type: none"> Les collectivités territoriales et leurs groupements Les entreprises de moins de 250 salariés dont le CA n'excède pas 50 millions d'euros
Principe ?	Application d'un prix moyen annuel (hors acheminement et hors taxes) de 180 €/MWh sur 50% de la consommation totale
Démarche ?	Envoi d'une attestation au fournisseur avant le 31 Mars 2023

Un bouclier « collectif » sur les factures d'électricité et de gaz

Pour qui ?	<ul style="list-style-type: none"> L'habitat collectif Les Établissements et les services qui accueillent des personnes âgées Les structures de l'aide sociale à l'enfance
Principe ?	Application d'une décote calculée à partir de l'écart entre ce qu'aurait été le TRV sans gel et le TRV gelé, le dispositif s'applique pour l'électricité et le gaz
Démarche ?	Envoi d'une attestation au fournisseur avant le 1er Avril 2023

Mais aussi ...

CPSE réduite	Prolongation de l'application d'une CSPE réduite sur les factures d'électricité en 2023
Filet de sécurité	Dotation pour les collectivités territoriales respectant certains critères, les préfetures sont chargées de décliner le dispositif à l'échelle locale
Gulchet d'aides	Subvention pour les entreprises respectant certains critères https://www.impots.gouv.fr/simulateur-aide-gaz-electricite

b) Convention de partenariat entre TENAQ-Région Aquitaine

Monsieur BARTHUEL indique que la Région Nouvelle-Aquitaine et le TENAQ ont échangé en vue d'établir un partenariat afin de coopérer sur les thématiques suivantes :

- Développer les mobilités pour tous
- Accélérer la rénovation énergétique du patrimoine bâti public
- Développer des sources de production d'énergies renouvelables
- Favoriser l'appropriation citoyenne de la transition énergétique
- Mettre en réseau et accompagner les territoires dans la transition énergétique.

Monsieur DUMOND demande l'autorisation de signer la convention auprès des membres présents par délibération.

Approuvée à l'unanimité

8) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BARTHUEL informe que, malgré l'objectif 50 du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) de la Région Nouvelle Aquitaine qui veut que la Région Aquitaine devienne la 1^{ère} région étoilée de France, la Région n'assume pas son discours car elle n'accorde aucune aide financière.

Monsieur BRUGERE, président du PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN, a envoyé un courrier au Conseil Régional pour demander une aide et n'a quasiment rien obtenu.

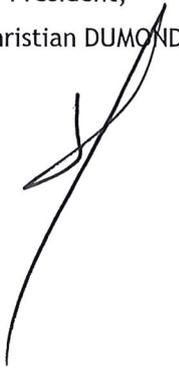
Monsieur BARTHUEL propose donc que le Président de la Fédération fasse un courrier au Président du Conseil Régional pour demander une aide financière pour projet de rénovation de l'éclairage public qui s'inscrit complètement dans l'objectif 50 du SRADDET du Conseil Régional.

Avis favorable de l'assemblée.

Monsieur DUMOND indique que la prochaine réunion du comité syndical aura lieu le 23 mars 2023 dans la salle de Laguene et qu'il compte sur leur présence pour le vote du budget primitif 2023. La date de l'assemblée de juin vous sera communiquée par Madame CHIFFRAY.

Monsieur DUMOND remercie les membres de l'assemblée pour leur participation et les invite à déguster la galette des rois.

Le Président,
Christian DUMOND

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, interconnected strokes.

Le Secrétaire,
Christian MANIERE

A complex, handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop and several smaller, intricate strokes.

